

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU MARDI 16 OCTOBRE 2018

Les personnes présentes :

	Buyscheure	Ochtezeele	Noordpeene
Maires	M. Deheele	M. Deray	M. Michel
Adjoints	M. Guillain		Mme Vanneuville
Parents d'élèves	Mme Duhamel	Mme Boutté	Mme Pottié
	Mme Monsterleet		Mme Case-Thaon
Personnels enseignant s et ATSEM	Mme Vandenberghe	Mme Noiville	M Denys
	Mme Penel	Mme Alloy	Mme Deray
			Mme Kerckhove
			Mme Leroux (ATSEM)
DDEN	M Coevet	Mme Achte	

Mme Depersin (Inspectrice de l'Education Nationale) nous prie de bien vouloir excuser son absence ce jour au Conseil d'école.

Préalable au conseil d'école

Il a été rappelé dans un premier temps les principes du conseil d'école ainsi que son fonctionnement.

Le conseil d'école est l'organe qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment sur le règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Les trois écoles constituent un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) qui n' a pas de statut juridique. Toutefois, il est conseillé que les instances de chaque école se réunissent dans un même conseil d'école afin d'harmoniser les pratiques scolaires et périscolaires.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école (coordinateur du RPI), qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés aux écoles,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants élus des parents d'élèves
- du délégué départemental de l'éducation (DDEN) chargé de visiter les écoles.

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription assiste de droit au conseil d'école.

Peuvent également y assister, avec voix consultative :

- les personnes chargées des activités sportives et culturelles,
- les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique,

- l'équipe médicale scolaire,
- les assistantes sociales,
- les agents spécialisés de l'école maternelle.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il établit le projet d'organisation de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes. Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions relatives à la vie de l'école.

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires (garderie),
- de la restauration scolaire.

Au sein du conseil d'école, lorsqu'une question fait débat et ne permet de trouver une réponse collégiale, le vote permet d'apporter une réponse constructive et démocratique. Cette procédure de vote est réglementée de la manière suivante dans les textes officiels.

Qui peut voter ?

Elus municipaux : 2 voix

Enseignants nommés dans l'école : 1 voix par enseignant

Enseignants du RASED : 1 voix

Parents élus (nombre égal au nombre de classes) : 1 voix pour les titulaires (le suppléant ne vote qu'en cas d'absence du titulaire)

DDEN : 1 voix

Quand voter ?

Lorsqu'une question ne permet de trouver une réponse constructive et coopérative, un des membres de droit au conseil peut demander un vote. Ce vote se fera à main levée ou sur papier si l'un des membre du conseil le demande.

Ce principe a été adopté lors de ce premier conseil. Le résultat du vote sera consigné dans le procès verbal du conseil d'école

En quelques mots, il a été souhaité que le conseil d'école soit un lieu d'échange démocratique où chacun peut s'exprimer dans le respect et l'écoute. Un endroit qui permet une démarche constructive, coopérative et transparente dans l'intérêt des élèves.

1) Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école.

Comme les années précédentes, chaque école a organisé par correspondance son propre scrutin et donc sa propre liste de représentants des parents d'élèves. Le scrutin s'est déroulé le vendredi 12 octobre 2018. A l'issue de ce vote, les délégués des parents d'élèves sont :

Pour l'école de Buysseure : Mme Duhamel et Mme Fermon, en suppléance Mme Bertein et Mme Monsterleet

Pour l'école de Noordpeene : Mme Case et Mme Pottié

Pour l'école d' Ochtezeele : Mme Boutté et en suppléance Mme Vandecasteele

2) Règlement intérieur du RPI.

Dans le cadre de la loi sur l'interdiction du portable à l'école, il a été précisé à l'article 4.1 que l'utilisation du téléphone portable ou de tout autre terminal de communications électroniques est interdite dans les écoles et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de l'enceinte.

Une précision a été apporté à l'article 5.1 : « Lors de la pause méridienne, lorsqu'un enfant de maternelle n'est pas inscrit à la cantine et que les parents ne sont exceptionnellement pas présents à l'heure de sortie, l'enseignant contactera les parents et assurera l'attente avec l'enfant.

Lors de l'heure de sortie (fin d'après-midi), si les parents ne sont pas présents, l'enseignant remettra l'enfant au service de garderie. »

Le règlement du RPI a été voté et adopté à l'unanimité lors de ce conseil.

3) L'organisation de la circonscription et du RPI

Le RPI fait parti de la circonscription Dunkerque-Wormhout qui compte quatre secteurs de collège (Cassel, Watten, Bourbourg et Wormhout) administrés par Madame Depersin (Inspectrice de l'Éducation Nationale).

Le collège de secteur des écoles du RPI est le collège Robert le Frison de Cassel.

Présentation de l'équipe enseignante:

NOORDPEENE

DENYS Bertrand et DECROO Yannick	CM1/CM2
DERAY Catherine	CE2/CM1
KERCKHOVE Sandrine	MATERNELLE (Tout petits, petits, grands)

BUYSSCHEURE

VANDENBERGHE Florence	CP/CE1
HUYGHE Laurence	MATERNELLE (Tout petits, petits, moyens)

OCHEZEELLE

NOIVILLE Patricia et ALLOY Delphine	CE1/CE2
-------------------------------------	---------

Effectifs du RPI par classe au 16/10/18 :

Noordpeene :

CM1/ CM2 : 26 élèves

CE2/ CM1 : 24 élèves

Maternelle : 20 élèves

Ochtezeele:

CE1/CE2 : 25 élèves

Buysscheure :

CP/CE1 : 24 élèves

Maternelle : 25 élèves

Soit un total de 144 élèves pour l'ensemble des trois villages.
--

Au dernier conseil d'école, l'effectif prévisionnel retenu à la rentrée 2018 était de 149 élèves. Des élèves de TPS doivent encore effectuer leur rentrée après les vacances de Noël et après les vacances de Toussaint.

Les ATSEM

Madame VANHEEMS Laëticia à Buysscheure.

Madame LEROUX Lucia à Noordpeene.

Les langues vivantes :

L'enseignement de l'anglais est assuré par chaque enseignant du RPI en charge de sa classe dès le cycle 2. L'enseignement de l'anglais est obligatoire dès la classe de CP. Des initiations sont également menées en classe de maternelle.

L'apprentissage du Flamand est assuré par Monsieur DEVOS Frédéric deux fois par semaine (deux fois une demi heure) pour les élèves volontaires de CE2, CM1 et CM2.

L'organisation des écoles du RPI

Les horaires d'enseignement dans les écoles du RPI sont réparties sur 8 demi-journées d'enseignement sur 4 jours.

- **Sur l'école d'Ochtezeele et pour la classe de maternelle de l'école de Noordpeene:**

Lundi	Mardi	Jedi	Vendredi
9h15 à 12h15	9h15 à 12h15	9h15 à 12h15	9h15 à 12h15
13h45 à 16h45	13h45 à 16h45.	13h45 à 16h45	13h45 à 16h45.

- Pour les classes élémentaires de Noordpeene:

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
9h05 à 12h05	9h05 à 12h05	9h05 à 12h05	9h05 à 12h05
13h35 à 16h35	13h35 à 16h35	13h35 à 16h35	13h35 à 16h35

- Sur l'école de Buysseure :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h55 à 11h55	8h55 à 11h55	8h55 à 11h55	8h55 à 11h55
13h25 à 16h25	13h25 à 16h25	13h25 à 16h25	13h25 à 16h25

L'accueil des enfants se fait de manière réglementaire 10 minutes avant la classe le matin et l'après-midi.

Il a été précisé que le bus est régulièrement à l'heure pour une rentrée en classe à l'horaire indiqué.

Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont désormais dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage oral et à la lecture.

4) L'organisation du périscolaire.

a) La garderie

Les trois villages du RPI sont dotés d'une garderie qui accueille les enfants. Les horaires sont les suivants :

Buysseure: 7h20 - 8h55 / 16h25-18h30

Octhezele :7h30- 9h15 / 16h45-18h30

Noordpeene : 7h30 - 9h05 / 16h35-18h30

b) La cantine

Sur l'école de Noordpeene: les élèves s'inscrivent quotidiennement en classe au service de restauration.

Sur l'école de Buysseure : les parents dont les enfants mangent ponctuellement à la cantine, inscrivent leur enfant la veille.

Sur l'école d'Octhezele : les élèves s'inscrivent quotidiennement en classe au service de restauration.

c) Le transport scolaire

Cette année, les parents ont été invités à envoyer la demande de prise en charge et d'entreprendre les démarches pour obtenir un titre valide de transport. Le bilan est très positif. L'équipe enseignante remercie les municipalités pour les ajustements horaires et matériels qui

ont permis un meilleur respect des horaires.

5) La sécurité dans les écoles et PPMS

Comme les années précédentes, les équipes enseignantes ont réactualisé leurs plans particuliers de mise en sécurité et les parents ont été informés lors des réunions de rentrée des consignes de sécurité dans les écoles sur le temps scolaire (veiller à la ponctualité des élèves, adulte présent à la grille pour l'accueil, porte des écoles fermées après l'heure d'entrée, éviter les regroupements devant les écoles).

Dans le cadre des PPMS, un exercice attentat-intrusion a été mis en place dans les écoles avant les vacances de Toussaint.

6) Le projet académique 2018 -2021 et le projet d'école.

Le projet académique 2018-2021 se décline en 3 axes :

- **La réussite de tous** : déjouer les déterminismes pour permettre à tout élève de réussir (garantir la maîtrise des apprentissages fondamentaux, éradiquer le décrochage, réduire l'effet sur l'orientation des jeunes des contraintes socioéconomiques et territoriales)
- **L'excellence pour tous** : permettre à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant (éradiquer l'orientation par défaut, offrir à chaque élève un parcours ambitieux et insérant, augmenter le taux d'accès à l'enseignement supérieur)
- **La performance au service de tous** : rendre le service public académique de l'Education nationale plus efficace (culture de l'évaluation partagée, nouveaux modes de gouvernance infra-académique, une formation des personnels efficiente).

L'équipe enseignante est actuellement en concertation pour la rédaction du projet d'école. Les axes ainsi que les objectifs du projet ont été établis en se basant sur le bilan des points forts et des points faibles des écoles du RPI. Le projet d'école sera présenté, après validation de Mme l'Inspectrice, lors du second conseil.

7) L'organisation de la piscine

L'ensemble des élèves des classes élémentaires du RPI bénéficieront cette année d'un enseignement de la natation à la piscine.

Le transport en bus est financé par les municipalités.

Les élèves des classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 se rendent à la piscine de Bailleul tous les jeudi après-midi du 13/09 au 6/12 (11 séances).

Les classes de CP/ CE1 et de CE1/CE2 se rendront à la piscine de Lumbres tous les vendredi matin du 5/04 au 28/06. Le financement des entrées, des maîtres nageurs ainsi que du transport a été accordé par les municipalités. Une subvention sera demandée par les mairies à la CCFI pour compenser le financement des séances à la piscine de Lumbres.

8) Le déroulement de la fête de Noël

La fête de Noël se déroulera cette année sur la commune de Buysseure le vendredi 21 décembre 2018.

Le matin, les élèves iront comme à leur habitude dans leurs écoles respectives. Le midi, ils

déjeuneront dans leur cantine, où à cette occasion un repas de Noël leur sera servi. Il a été décidé que le repas sera gratuit pour chaque élève du RPI.

En début d'après-midi, les élèves d'Ochtezeele et de Noordpeene seront véhiculés sur la commune de Buysseure (le transport du midi est offert ce jour pour tous les élèves du RPI par le transporteur habituel) pour assister à un spectacle intitulé « Séjour mouvementé chez Bécassine ». Cette année, le spectacle sera entrecoupé par les chants de la chorale. L'après-midi s'achèvera par quelques chants et la venue du Père Noël avec distribution de friandises de la part des mairies et de l'amicale du RPI. Le soir, la sortie des élèves se fera à 16h45 à la salle des fêtes de Buysseure. Il sera demandé aux parents de bien vouloir reprendre leurs enfants. Une garderie sera mis en place jusqu'à 18h20 dans la salle du conseil de Buysseure. Une note d'information aux parents précisera l'ensemble des modalités d'organisation de cette journée. L'équipe enseignante reste mobilisée pour répondre à toutes questions ou toutes difficultés particulières.

9) Les sorties pédagogiques de l'année scolaire.

Les élèves de CE2/CM1 et de CM1/CM2 de Noordpeene se sont rendus le 7 septembre à la Foire agricole d'Hazebrouck.

Dans le cadre des commémorations de la guerre 14-18, les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 se sont rendus le 24 septembre au Mémorial de Vimy et sur le site de Notre Dame de Lorette. Cette sortie a été entièrement organisée et financée par la CCFI. La qualité de cette sortie a été soulignée par les enseignants.

Les élèves de classes de maternelle se rendront au Ranch San Séquioa à Herzeele dans le cadre du projet de classe « Tour du monde ».

La classe de maternelle de Buysseure assistera à un spectacle « Tour du monde du flocon » sur le thème du changement climatique et la découverte des continents.

Les élèves des classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 se rendront à Bruxelles afin de visiter « mini-Europe ».

Les classes de CE2/CM1 et de CM1/CM2 ont pour projet de se rendre au centre historique minier de Lewarde.

10) Manifestations diverses pour l'année scolaire

Le marché de Noël organisé par l'Amicale du RPI se déroulera le vendredi 7 décembre 2018 sur la commune de Buysseure.

Le carnaval du RPI organisé par l'Amicale du RPI se déroulera le samedi 16 mars 2019.

La fête des écoles se déroulera sur la commune de Noordpeene, le samedi 22 juin 2019

11) Questions diverses

Aucune question n'a été portée ce jour au conseil.

